DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 12/03/2025 Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID: 974-249740101-20250312-2025_002_BC_2-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 16 L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DIX MARS à 14 h 00, le Bureau

Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de

Nombre de présents : 11 M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de représentés : 4

Nombre d'absents : 1 <u>Secrétaire de séance</u>: M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_002_BC_2 Économie Sociale et Solidaire (ESS) -Lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2025/2026 ESS du Territoire de l'Ouest

<u>ÉTAIENT PRÉSENT(E)S</u>:

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

ETAIT ABSENT(E):

Nombre de votants : 15 Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :

4 mars 2025

 date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 18/03/2025

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250312-2025_002_BC_2-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2025

<u>AFFAIRE N°2025 002 BC 2</u>: ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) - LAURÉATS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) 2025/2026 ESS DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Contexte

Dans le cadre de la Stratégie en faveur du développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été adopté en Bureau Communautaire du TCO du 11 juillet 2024.

Cet AMI, publié le 18 juillet 2024, vise à identifier et valoriser les initiatives innovantes et à impacts répondant aux ambitions de la stratégie #ouest2040 et des filières prioritaires identifiées par le Territoire de l'Ouest.

Au titre de cet AMI 2025/2026, les lauréats peuvent bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50 000 € par projet par an pour des prestations d'accompagnement par des structures référencées et/ou la participation au salaire de personne recrutée pour favoriser le développement du projet.

Critères d'éligibilité de l'AMI

Les structures retenues doivent être des consortiums dont le chef de fil est une association qui justifie des critères de l'ESS définie par la loi du 31 juillet 2014.

Les projets doivent :

- se dérouler à minima sur deux communes du Territoire de l'Ouest;
- contribuer au développement de l'ESS sur le territoire de l'agglomération ;
- comporter une dimension innovante et répondant à un besoin non couvert sur le territoire concerné;
- démarrer avant le 30 septembre 2025 ;
- s'inscrire dans les filières prioritaires du Territoire de l'Ouest (Energie, Numérique, Agriculture, Tourisme, Alimentation, Économie circulaire, Mobilité, Économie Bleue, BTP).

Processus de sélection

La sélection des dossiers s'est déroulée de la façon suivante :

- Etape 1 : Instruction des 9 dossiers par le service Emploi ESS du Territoire de l'Ouest
- **Etape 2** : Présentation des dossiers éligibles à un jury composé du Territoire de l'Ouest, des communes membres du Territoire de l'Ouest, de la DEETS, de la Région.
- Etape 3 : Sélection par le jury des projets pouvant bénéficier d'un accompagnement par le Territoire de l'Ouest. Au regard des projets, le jury a décidé de sélectionner 2 lauréats qui bénéficieront d'un appui financier pour la consolidation de leur projet.
- Etape 4 : Vote des instances délibérantes et information des Lauréats.



ID: 974-249740101-20250312-2025_002_BC_2-DE

Structures retenues

STRUCTURES	INTITULE DU PROJET	SYNTHÈSE DU PROJET
	L' ESS à proximité des habitants de l'Ouest (Périmètre : 5 communes de l'Ouest)	Animer des ateliers d'économie circulaire dans différents quartiers du territoire Ouest, hauts et bas, par une présence régulière sur différents lieux publics. Le projet tend à développer la proximité des services ESS auprès des habitant.tes du TO et permettre aux acteurs du consortium d'apprivoiser des nouveaux marchés sur de nouveaux territoires d'implantation.
	Valorisation des biodéchets (Périmètre : Le Port, La Possession, Saint- Paul)	Collecte et valorisation des biodéchets de cantines scolaires dans 15 nouvelles cantines des écoles situées sur les communes du Port, de la Possession et de Saint-Paul. Le projet s'inscrit dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire en sensibilisant les élèves et le personnel scolaire à l'importance de limiter et de valoriser les restes alimentaires.

Structures non éligibles

STRUCTURES	INTITULE DU PROJET	SYNTHÈSE DU PROJET	Avis
	E-ZANDO	Accompagner les commerçants dans la vente via le numérique.	Inéligible
	Carrefour de l'entrepreneuriat de l'Ouest	Projet vise à l'accueil, l'orientation et le suivi des porteurs de projets issus des QPV dans la création d'activité.	Inéligible
	Location véhicules sociale et solidaire (voitures, motos, vélos, véhicules écologiques)	Location et réparation de véhicules pour un public éloignés de l'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle, l'autonomie et la participation active à la vie sociale.	Défavorable : Des réserves sur l'impact social et le volet budgétaire du projet.
	Création d'un Fonds de Dotation pour financer des projets innovants de l'Économie Sociale et Solidaire	Fonds mutualisé pour pour permettre aux jeunes structures de financer les phases d'amorçages ou d'expérimentations qui pourrait être un effet de levier sur d'autres demandes de	Défavorable : projet innovant mais ayant plutôt une vocation régionale

	financements.	ID: 974-249740101-20250312-2025_002_BC_2
Ancrage	fournir un soutien matériel aux victimes de violences intrafamiliales, en leur offrant des objets du quotidien qui permettront d'améliorer leur nouveau cadre de vie mais aussi des objets et articles confectionnés sur mesure.	Défavorable : la thématique ne relève pas de la compétence du Territoire de l'Ouest. Dimension intercommunale limitée
ANSAMB	Met Zot An Ler continue ses activités de mise en réseau à travers les cafés agricoles et les journées portes ouvertes qui mettent en lien les ACI et les agriculteurs.	Défavorable : le rôle des parties prenantes n'est pas clairement défini. Le projet manque de structuration.
Four Solaire Péi	Réalisation d'un four solaire « Péi » à usage domestique, produit localement, à partir des déchets-ressources et atelier de sensibilisation.	Défavorable : des réserves sur la viabilité du projet

Financement:

Il est donc proposé d'attribuer 50 000 € par projet les deux structures lauréates pour 2025 et 2026 :

- (chef de file) pour son projet « L' ESS à proximité des habitants de l'Ouest »
- (chef de file) pour son projet « Valorisation des biodéchets »

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 03/12/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 19/11/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'un financement de 50 000 € par an de 2025 à 2026 aux structures lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêts de l'Economie Sociale et Solidaire porté par le Territoire de l'Ouest ;
- VALIDER le projet de convention qui sera signé entre le Territoire de l'Ouest et chaque structure ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2025 Reçu en préfecture le 12/03/2025 Publié le ID : 974-249740101-20250312-2025_002_BC_2-DE

- AUTORISER le Président à signer les conventions avec chaque structure ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président